



## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par la soussignée, greffière adjointe par intérim de la ville de Danville par les présentes, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le lundi 12 juillet 2021 à 19 :00, à l'Hôtel de Ville de Danville situé au 150, rue Water, statueront sur les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure de madame Manon Boisvert et monsieur Jacques Boisvert propriétaire du lot 4 079 052 du cadastre du Québec.

La demande a pour effet d'autoriser et de reconnaître conforme la construction et l'implantation d'une nouvelle résidence principale à 7,57 mètres de la ligne de lot avant et à 5,40 mètres de la ligne de lot arrière.

Cette implantation a pour effet d'annuler la marge de recul avant et la marge de recul arrière prescrite par le *Règlement de zonage 158-2015* de 10 mètres pour la zone V-2.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Donné à Danville, ce 17 juin 2021

---

Lucie Provencher, greffière adjointe par intérim

